

COMMUNE DE **L**UZE
CONSEIL **M**UNICIPAL
Séance du 02 Novembre 2015

Liste des présents:

ABRY Jacques, STEIB Éric, DUHOUX Gilbert, DAYMA Vaimiti, GRESSARD Jean-Paul, ROESS Odile, RONCONI Aurélie, SURLEAU Étienne, TOZZI David, VAILLAUD-PREVOT Émeline, DAVIS Marc, LISTRAT Serge, VALLADONT Carole

Excusés:

VUERLI Sandrine, ROBERT Julien

Ordre du jour:

- Projet de lotissement «Les Terrasses du Mont-Vaudois»
 - Attribution de la compétence d'élaboration d'un PLUI ayant valeur de SCOT à la CCPH
 - Rapport d'activité 2014 de la CCPH
 - Modification des statuts du SIED
 - Évolution de la législation concernant les CCAS
 - Divers
-

Le maire Jacques Abry ouvre la séance.

- **Projet de lotissement «Les Terrasses du Mont-Vaudois»**

- Présence de M.Kmoch (responsable du programme «Lotissements» chez Néolia, structure porteuse du projet).
- Présentation du plan du futur lotissement comportant 23 parcelles (5 à 12 ares). Un état des lieux a été fait avec les propriétaires des terrains, de même qu'avec les riverains.
- Le dossier de demande de permis d'aménager est en cours de préparation.

- **Modification des statuts du SIED 70 :**

Le SIED 70 demande à ses communes membres d'approuver la modification de ses statuts prononcée par le comité syndical du 12 septembre dernier, afin de lui permettre d'avoir compétence pour installer/exploiter les borne de charge pour les voitures électriques. Le Conseil Municipal accepte le transfert de cette compétence au SIED 70 et approuve la modification des statuts telle que proposée.

- **Attribution de la compétence d'élaboration d'un PLUI ayant valeur de SCOT à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt :**

Conformément à la délibération déjà prise le 15 septembre dernier, le conseil municipal réitère son opposition à l'attribution d'un PLUI ayant valeur de SCOT à la CCPH. Le conseil considère que le transfert de cette compétence à la CCPH priverait la commune de l'exercice du droit des sols indispensable à la maîtrise de son avenir !.....

Rapport d'activité 2014 de la CCPH: attendu la longueur des débats précédents, il est proposé au Conseil Municipal de reporter l'étude du rapport d'activité de la CCPH à une séance ultérieure.

- Évolution de la législation concernant les CCAS: il a été proposé aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur CCAS dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale. La dissolution est possible par délibération du conseil municipal avec prise d'effet au 31 décembre 2015. Sur proposition du maire, le conseil municipal se prononce pour le maintien du CCAS à l'unanimité.

- Divers:

- Le site internet est en activité depuis le mois d'octobre : Luze70.com
- Projet de convention avec l'ADSA (Association de Défense et de Secours aux Animaux) sur la base de 50 centimes d'euro par habitant et par an, pour l'accueil des animaux errants.
- Projet de modification du pilotage du chauffage de la MTL : en attente de devis
- Réfection du secrétariat de la mairie prévue pour janvier 2016.
- Elections régionales les 6 et 13 décembre 2015.

Le Maire